



Lançon-Provence,
lundi 16 novembre 2020

Note d'information générale

Ref : Note PE-E-J / 2020-11-16 / C.Sch.

Objet : Port du masque temps municipal

Afin d'appliquer au mieux les consignes sanitaires actuelles, la municipalité a mis en place avec la collaboration des enseignants :

- un changement de masque après lavage des mains sur la pause méridienne par les agents municipaux,
- un changement de masque après lavage des mains du goûter pour les enfants allant au périscolaire et/ou à l'étude.
- Merci de fournir les masques (3) en conséquence avec 2 sachets (propre et sale).

En ce qui concerne les activités physiques,

- Le jeu spontané et libre se déroule selon le bon vouloir des enfants sans règles sanitaires donc avec un masque,
- Les activités mises en place par les animateurs sont en organisées dans les règles sanitaires en vigueur donc peuvent se dérouler sans masque,
- Sur le gymnase les règles de distanciation, de désinfection et le respect des groupes sont appliqués par l'ETAPS de la commune selon les demandes des enseignants.

Le chef de service petite enfance, enfance, jeunesse,
Céline Schoenzetter

Le directeur de pôle services à la population,
Jean Christophe RUM